



## CONTACTEZ-NOUS



### SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart  
51420 Witry-lès-Reims  
03 26 04 77 71  
safer@safergrandest.fr

### SERVICES FONCIERS

**08 | 51**

03 26 04 77 71  
ardennes@safergrandest.fr  
marne@safergrandest.fr

**10**

03 25 73 42 89  
aube@safergrandest.fr

**52**

03 25 35 03 38  
haute-marne@safergrandest.fr

**54**

03 83 95 46 00  
meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

**55**

03 29 79 30 44  
meuse@safergrandest.fr

**57**

03 87 15 09 08  
moselle@safergrandest.fr

**67**

03 88 62 52 90  
bas-rhin@safergrandest.fr

**68**

03 89 43 24 67  
haut-rhin@safergrandest.fr

**88**

03 29 29 14 44  
vosges@safergrandest.fr

### PÔLE ÉTUDES

03 26 04 74 43  
etudes@safergrandest.fr

### PÔLE FORESTIER

03 25 35 03 37  
foret@safergrandest.fr

PEFC 10-31-3162 / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org Conception : Safer Grand Est - Conception graphique : www.omnibulle.fr - Crédit photos : Romu Ducros - Décembre 2022



Jacques Diverres, éleveur laitier en Meuse, installé hors cadre familial par la Safer Grand Est



JE RESTRUCTURE MON EXPLOITATION ■

labonneparcelle.safer.fr



safergrandest.com

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

LE-PRIX-  
des-terres.fr

# GUIDE POUR CANDIDATER À UNE VENTE OU UNE LOCATION DE FONCIER





## OÙ TROUVER LES APPELS À PROJETS ?

Les biens à la vente et à la location sont visibles :

- Sur le site Internet [www.safer-grand-est.fr](http://www.safer-grand-est.fr)
- Par **affichage en mairie**
- Dans la **presse agricole départementale**

## COMMENT CANDIDATER ?

- **Faire part par écrit de votre candidature** pendant le délai légal (courrier, mail).
- **Renseigner, signer et envoyer la fiche de candidature** avec les pièces jointes en décrivant votre projet. Votre candidature, une fois complète, sera présentée en **comité technique**.
- **Justifier de l'obtention du financement** de votre projet.

Le prix d'un bien est fixé et identique pour tous les candidats.



## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Agriculteur ou non, viticulteur ou non, toute personne ayant un projet relatif aux biens faisant l'objet de la publicité peut candidater aux appels à projets de la Safer Grand Est.

*Il est possible de formuler une candidature partielle, c'est-à-dire sur une partie des biens proposés à la vente ou à la location. Son examen sera conditionné au recueil de candidatures complémentaires.*

## PROCESSUS DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

Votre projet est présenté comme les autres candidatures pour examen en comité technique ainsi qu'aux commissaires du gouvernement (tutelle administrative de la Safer).

- Les comités techniques départementaux regroupent des représentants des organismes impliqués dans l'action de la Safer :
  - La profession agricole dont les syndicats,
  - Les collectivités (communes, départements et région),
  - Les principaux acteurs de l'agriculture et du monde rural (Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole, banques, assurances, coopératives, forestiers, associations environnementales, fédérations de chasseurs, etc.),
  - Les représentants de l'administration (agriculture et finances publiques).
- En candidatant vous acceptez une éventuelle concurrence et le cas échéant, un processus d'échanges et de contre-proposition.
- Si votre candidature est retenue, vous acceptez un suivi de votre projet par la Safer.

## CRITÈRES DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

Le comité technique formule une proposition de choix parmi les candidatures. Le(s) projet(s) est/sont retenu(s) par rapport à leur plus-value économique, sociale et environnementale, au regard des critères suivants :

- L'intégration du projet dans l'environnement économique et réglementaire local,
- L'amélioration de la structure du parcellaire du candidat et des exploitations voisines,
- Le ratio entre surface exploitée et main d'œuvre,
- La capacité professionnelle du candidat,
- La solidité technique et financière assurant la faisabilité du projet,
- La distance entre surface(s) attribuée(s) et siège d'exploitation.

## LA SAFER GRAND EST VOUS GARANTIT

- La **présentation de votre projet au comité technique**,
- Un **traitement équitable et objectif** de votre candidature,
- Un **accompagnement du projet jusqu'à la signature de l'acte de vente** par un conseiller foncier,
- L'**autorisation d'exploiter** dans l'hypothèse où votre candidature est retenue.

## RÉMUNÉRATION DE LA SAFER

Sauf exception validée par son conseil d'administration, la rémunération de la Safer est de 8 % du prix de vente. En contrepartie, **les acquisitions réalisées avec le concours de la Safer sont exonérées de droit de mutation.**

## DÉROULÉ D'UNE CANDIDATURE

### ÉTAPES

- 1 LA SAFER PROPOSE UN BIEN À LA VENTE OU À LA LOCATION**
- 2 APPEL À PROJETS ET INSTRUCTION DES CANDIDATURES**
  - Publicités légales
  - Candidature par écrit
  - Confirmation de la candidature par retour de la fiche de candidature complétée (téléchargeable sur [www.safer-grand-est.fr](http://www.safer-grand-est.fr))
- 3 CHOIX DU OU DES CANDIDAT(S)**
  - Accompagnement par le conseiller foncier
  - Examen en comité technique
  - Validation par les commissaires du gouvernement
- 4 APRÈS SIGNATURE DE LA VENTE AU PROFIT DU CANDIDAT CHOISI, VOUS ÊTES INFORMÉ(E) PAR COURRIER DE LA DÉCISION DE LA SAFER ET DE LA MOTIVATION D'ATTRIBUTION**